



CHARTRES

## Annexe 2 Dossier Unique d'inscription

### Accueils de Loisirs Mercredis Septembre et Octobre 2022



**Si vous optez pour la fréquentation à l'année**, vous ne remplirez cette fiche qu'une seule fois. Vous recevrez une facture mensuelle forfaitaire avec la possibilité d'utiliser le prélèvement automatique. Attention, l'engagement est obligatoire pour tous les mercredis et le montant sera dû quelle que soit la présence de l'enfant (cf. règlement intérieur).

**Pour la fréquentation en occasionnel**, vous devrez compléter cette fiche d'inscription avant chaque période de vacances ou à défaut au plus tard le jeudi précédent la première venue de l'enfant sur la structure, accompagnée du règlement (espèces, chèque à l'ordre des P.E.P 28, chèques vacances ou CESU). Cette fiche est à retirer dans les accueils de Loisirs, au Pôle Administratif – Guichet Unique - Place des Halles à Chartres ou aux P.E.P 28 – 3, rue Charles Brune à Lucé ou sur le site internet [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org).

<b>Titulaire de l'autorité parentale ①</b>	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
<b>Titulaire de l'autorité parentale ② et/ou conjoint</b>	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
<b>Enfant</b>	Nom	Prénom
	Date de naissance :            /            /	

Accueil de loisirs pour les maternels	Accueil de loisirs pour les élémentaires
<input type="checkbox"/> <b>PAULINE KERGOMARD</b> : 2 rue Florent d'Illiers	<input type="checkbox"/> <b>LE RIGEARD</b> : Route des Grands Prés
<input type="checkbox"/> <b>HENRI IV</b> : 1 rue François Mitterrand	
<input type="checkbox"/> <b>LES CYTISES</b> : 31 rue de Huysmans	
<input type="checkbox"/> <b>JULES FERRY</b> : 34-36 rue de Villaines	
<input type="checkbox"/> <b>ANNIE FOURNIER</b> : 3 Impasse Montpensier	

Inscription à l'année jusqu'au 6 juillet 2022 : Merci de cocher la formule retenue				
Journée (Repas + goûter)		Demi-journée sans repas (uniquement P. Kergomard et Rigeard)		
<input type="checkbox"/> A la journée 7h30 à 18h00	<input type="checkbox"/> Garderie 18h00 à 18h30	<input type="checkbox"/> Matin 7h30 à 12h15	<input type="checkbox"/> Après-midi (avec goûter) 13h30 à 18h00	<input type="checkbox"/> Garderie 18h00-18h30
<input type="checkbox"/> PAI alimentaire (précisez :.....)				

Inscription en occasionnel : Merci de cocher la formule retenue				
Mercredis	Journée (Repas et goûter) de 7h30 à 18h00		Matin 7h30 à 12h15	Après-midi avec goûter 13h30 à 18h00
			Uniquement P.Kergomard et Rigeard	
<b>Mercredi 07/09</b>	<input type="checkbox"/>	Information repas Choix offert aux enfants tous les jours entre menu standard et végétarien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mercredi 14/09</b>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mercredi 21/09</b>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mercredi 28/09</b>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mercredi 05/10</b>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mercredi 12/10</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> PAI alimentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mercredi 19/10</b>	<input type="checkbox"/>	(Précisez : .....)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des P.E.P 28) et l'engagement à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon/mes enfants(s), et selon le mode d'inscription que j'ai choisi.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ **Signature du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale**

## INSCRIPTION CIRCUIT DE BUS ACCUEIL DE LOISIRS LE RIGEARD (service gratuit)

Merci de cocher vos choix - Nom et prénom de l'enfant :

Choix	Circuit N°1	Aller	Retour	Choix	Circuit N°2	Aller	Retour
<input type="checkbox"/>	Ecole Jules Ferry élémentaire	8h10	17H50	<input type="checkbox"/>	La petite Venise (Arrêt de bus Marais )	8h05	18h00
<input type="checkbox"/>	En face du Théâtre le matin/ Devant le Théâtre le soir	8h20	18H00	<input type="checkbox"/>	Maison des syndicats (Rue des pierres couverte)	8h15	17h50
<input type="checkbox"/>	Arrêt bus rue Charles Brune le matin, Ecole Paul Fort le soir	8h25	17h40	<input type="checkbox"/>	Ecole Henri Farman	8h20	17h45
<input type="checkbox"/>	MPT des Bas-Menus	8h35	17h30	<input type="checkbox"/>	Collège Mathurin Régnier (parking)	8h25	17h15
<input type="checkbox"/>	Ecole Rechèvres	8h40	17h25	<input type="checkbox"/>	Avenue Jean Perrin (Terrain de tennis)	8h35	17h30
<input type="checkbox"/>	Place Drouaise (Parking ibis)	8h45	Circuit N°2	<input type="checkbox"/>	Foyer CCAS (Rue de Brétigny)	8h45	17h05
<input type="checkbox"/>	Ecole Henri Matisse	8h50	17h10	<input type="checkbox"/>	Place Drouaise (Parking Ibis)	Circuit N°1	16h55
<input type="checkbox"/>	<b>RIGEARD</b>	8h55	17h00	<input type="checkbox"/>	<b>RIGEARD</b>	8h55	16h50

Tarifs Accueil Mercredis		Occasionnel		Forfait		Garderie 18h-18h30
		Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum	
<b>Enfants chartrains</b>	Journée avec repas	4.90 €	20.93 €	15.65 €	66.94 €	Forfait 3.09 € par mois
	Demi-journée sans repas	1.57 €	6.13 €	5,03 €	19.59 €	
<b>Enfants non chartrains</b>	Journée avec repas	Tarif unique : 26.66 €		Tarif unique : 84.76 €		
	Demi-journée sans repas	Tarif unique : 7.98 €		Tarif unique : 25.01 €		



Si le montant calculé se situe en dessous du tarif minimum, il vous faut donc appliquer le tarif minimum du tableau des tarifs.  
Si le montant calculé se situe au-dessus du tarif maximum, il vous faut donc appliquer le tarif maximum du tableau des tarifs.

### CALCUL DE MON TARIF

FORFAIT	Inscription	Quotient Familial	Taux d'effort	Calcul de l'annualisation	Forfait 18h 18h30	Déduction des 10% (famille de 3 enfants)	Total
	Journée		X 1.53 %	X 36 mercredis / 10 mois			€ Par mois
	Demi-journée		X 0.41 %	X 36 mercredis / 10 mois			€ Par mois
OCCASIONNEL	Inscription	Quotient Familial	Taux d'effort	Majoration Tarif Occasionnel	Nombre de jours	Déduction des 10% (famille de 3 enfants)	Total
	Journée		X 1.53 %	X 1.125			€
	Demi-journée		X 0.41 %	X 1.125			€
<b>Total</b>							€

#### CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

Revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions)

+ Autres revenus imposables + Pensions reçues

- Pensions versées - Frais de garde (pour enfant(s) de moins de 7 ans)

+ Prestations familiales des 12 derniers mois

Le résultat est divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ titulaire de l'autorité parentale de(s) enfant(s) ci-dessus désigné(s) :

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur le document
- Atteste avoir pris connaissance du ou des règlement (s) intérieur (s), consultable(s) sur le site internet des P.E.P 28
- M'engage à signaler tout changement de situation
- M'engage à avoir pris connaissance de l'ensemble des données de la présente fiche d'inscription et du dossier unique 2022/2023
- M'engage à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon / mes enfant(s)
- Autorise les encadrants des différentes activités à prendre le cas échéant, toutes les mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de mon ou mes enfants
- Ai connaissance que les données d'identité de la famille seront utilisées par la Ville de Chartres et les P.E.P 28 du fait du partage de l'outil informatique.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Signature du (des) titulaire (s) de l'autorité parentale**